



Harcelement creancier suite dossier redressement personnel

Par fanny8511

bonjour, etant en redressement personnel suite a un dossier de surendettement clos a la date du 1 mars 2008 des creanciers continuent a me harceler pour payer des sommes qui sont normalement effacees que dois-je faire merci

Par superve

Bonjour

Plutôt que "redressement" ??? n'est ce pas "rétablissement personnel" ???

Si vous avez bénéficié de cette mesure, vous devez, pour être tranquille, en envoyer copie par lettre recommandée à vos créanciers...

S'ils persistent à vous relancer, vous serez alors bien fondé à déposer plainte à leur encontre.

Bien cordialement.

Par fanny8511

bonjour, et merci pour votre réponse effectivement le terme est rétablissement personnel j'ai déjà envoyé une photocopie du jugement et cela continue !! alors porter plainte ou? A QUI et si il faut un avocat je ne pourrais pas le payer merci pour la réponse